



## Obligations de service des enseignants du premier degré

Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise en **24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves** et **3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle** (soit 108 heures annuelles) effectuées sous la responsabilité de l'IEN. La journée de pré-rentrée et la journée de solidarité ne comptent pas dans les 108h annualisées.

**Relevez ci-dessous vos heures consciencieusement, avec dates et nature du travail effectué.**



Pour les temps partiels, la répartition est la suivante :

Quotités	Service hebdomadaire d'enseignement	Service annuel complémentaire
100%	24h	108 h dont 36h d'APC
75%	18h	81 h dont 27h d'APC
50%	12h	54 h dont 18h d'APC

OBLIGATIONS DE SERVICE : 27h hebdomadaires 24 heures devant les élèves + 1h d'APC + 2h de concertation					9h annuelles	TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			TOTAL (obligations de service + temps supplémentaire)
24h hebdomadaires	36h annuelles	48h annuelles	18h annuelles	6h annuelles		Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	
Temps d'enseignement à tous les élèves	Activités Pédagogiques Complémentaires	Concertation : - Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maitres, conseils de cycles...) - Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) - Elaboration et suivi des PPRE, PPS - Organisation des APC (identification des élèves, articulation avec les autres moyens mis en œuvre)	Animations Pédagogiques	Conseils d'Ecole obligatoires	3 x 3h de Réunions d'Information Syndicale, à déduire des animations pédagogiques, de la journée de solidarité, dont 1 x 3h à déduire du temps devant élèves (APC ou classe)	Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	TOTAL (obligations de service + temps supplémentaire)

**PERIODE 1 : 7 sem.  
PERIODE 2 : 7 sem.**

OBLIGATIONS DE SERVICE : 27h hebdomadaires 24 heures devant les élèves + 1h d'APC + 2h de concertation						TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			
24h hebdomadaires Temps d'enseignement à tous les élèves	36h annuelles Activités Pédagogiques Complémentaires	48h annuelles Concertation : - Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maîtres, conseils de cycles...) - Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) - Elaboration et suivi des PPRE, PPS - Organisation des APC (identification des élèves, articulation avec les autres moyens mis en œuvre)	18h annuelles Animations Pédagogiques	6h annuelles Conseils d'Ecole obligatoires	9h annuelles <u>3 x 3h</u> de Réunions d'Information Syndicale, à déduire des animations pédagogiques, de la journée de solidarité, dont 1 x 3h à déduire du temps devant élèves (APC ou classe)	Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	TOTAL (obligations de service + temps supplémentaire)
du 31/08 au 05/09									
du 07/09 au 12/09									
du 14/09 au 19/09									
du 21/09 au 26/09									
du 28/09 au 03/10									
du 05/10 au 10/10									
du 12/10 au 17/10									
du 02/11 au 07/11									
du 09/11 au 14/11									
du 16/11 au 21/11									
du 23/11 au 28/11									
du 30/11 au 05/12									
du 07/12 au 12/12									
du 14/12 au 19/12									

PERIODE 3 : 5 sem. PERIODE 4 : 6 sem.	OBLIGATIONS DE SERVICE : 27h hebdomadaires 24 heures devant les élèves + 1h d'APC + 2h de concertation					9h annuelles	TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			TOTAL (obligations de service + temps supplémentaire)
	24h hebdomadaires  Temps d'enseignement à tous les élèves	36h annuelles  Activités Pédagogiques Complémentaires	48h annuelles  Concertation : - Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maîtres, conseils de cycles...) - Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) - Elaboration et suivi des PPRE, PPS - Organisation des APC (identification des élèves, articulation avec les autres moyens mis en œuvre)	18h annuelles  Animations Pédagogiques	6h annuelles  Conseils d'Ecole obligatoires		Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	
du 04/01 au 09/01										
du 11/01 au 16/01										
du 18/01 au 23/01										
du 25/01 au 30/01										
du 01/02 au 06/02										
du 22/02 au 27/02										
du 29/02 au 05/03										
du 07/03 au 12/03										
du 14/03 au 19/03										
du 21/03 au 26/03										
du 28/03 au 02/04										

PERIODE 5 : 11 sem. 1/2

OBLIGATIONS DE SERVICE : 27h hebdomadaires 24 heures devant les élèves + 1h d'APC + 2h de concertation					9h annuelles	TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			TOTAL (obligations de service + temps supplémentaire)
24h hebdomadaires  Temps d'enseignement à tous les élèves	36h annuelles  Activités Pédagogiques Complémentaires	48h annuelles  Concertation : - Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maîtres, conseils de cycles...) - Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) - Elaboration et suivi des PPRE, PPS - Organisation des APC (identification des élèves, articulation avec les autres moyens mis en œuvre)	18h annuelles  Animations Pédagogiques	6h annuelles  Conseils d'Ecole obligatoires		Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	
du 18/04 au 23/04									
du 25/04 au 30/04									
du 02/05 au 07/05									
du 09/05 au 14/05									
du 16/05 au 21/05									
du 23/05 au 28/05									
du 30/05 au 04/06									
du 06/06 au 11/06									
du 13/06 au 18/06									
du 20/06 au 25/06									
du 27/06 au 02/07									
du 04/07 au 05/07									